

LHSS

LITS HALTE SOINS SANTE

Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION : PRESENTATION DU DISPOSITIF DES LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)

I. LES LHSS

1. LES MOUVEMENTS DES PERSONNES ACCUEILLIES SUR L'ANNEE 2022

- 1.1. Les demandes d'admission
- 1.2. Les admissions au sein des LHSS
- 1.3. Les refus d'admission
- 1.4. Les fins de prises en charge

2. LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES SUR L'ANNEE 2022

- 2.1. Quelques données statistiques
- 2.2. La santé des personnes accompagnées sur les LHSS en 2022
 - Sur le plan somatique
 - Sur le plan psychique
 - Hygiène de vie et prévention santé
 - La gestion des urgences
 - Le recours aux hospitalisations

3. L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL AUX LITS HALTE SOINS SANTE

- 3.1. L'accompagnement médical et paramédical
- 3.2. L'accompagnement éducatif et social
- 3.3. L'accompagnement psychologique
- 3.4. Les ateliers thérapeutiques
 - L'atelier cuisine
 - L'activité physique
 - L'atelier culturel
 - L'activité jardin
 - L'atelier bien-être
- 3.5. L'inclusion sociale par la mise à disposition d'une chambre
- 3.6. La participation des personnes accueillies
- 3.7. L'accueil avec les animaux de compagnie

II. DEMARCHE QUALITE

III. LE PARTENARIAT

IV. LA FORMATION CONTINUE

V. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023

INTRODUCTION : PRESENTATION DU DISPOSITIF DES LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a validé le projet d'ouverture d'un établissement « Lits Halte Soins santé » (LHSS), d'une capacité d'accueil de quatre places. La structure est opérationnelle depuis janvier 2018.

➤ Les missions

L'établissement des Lits Halte Soins Santé offre une prise en charge médico-psycho-sociale aux personnes de 18 ans et plus, sans domicile ou vivant dans un habitat précaire dont l'état de santé ne justifie pas ou plus d'une hospitalisation mais nécessite des soins dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Cette mesure d'accompagnement médico-psycho-sociale peut être mise en œuvre quelle que soit la situation administrative des personnes sur le territoire.

Le service a vocation à limiter les freins existants dans l'accès aux soins des publics précaires. Ainsi, des demandes de couple ou de famille sont envisageables.

Dans la même idée, l'accueil des animaux de compagnie est efficient sur le service.

Ces possibilités permettent ainsi à certains usagers d'accéder à des soins jusque-là inenvisageables.

➤ L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire est composée de la directrice de l'ANEF Cantal, de la cheffe de services de l'axe santé du Pôle AHI, d'un médecin, d'une infirmière, de deux travailleurs sociaux et d'une psychologue.

Les trois surveillants de nuit de la Halte de nuit de l'ANEF Cantal complètent l'équipe médico-psycho-sociale et permettent d'assurer une présence au bénéfice des personnes accueillies au sein du collectif des LHSS. De plus, un agent d'entretien intervient également quatre jours par semaine pour accompagner l'hygiène des locaux, la préparation du repas, l'entretien des chambres conjointement avec les personnes accueillies. Son regard quotidien sur les personnes accueillies amène un éclairage à l'équipe pour une meilleure appréhension des situations et des problématiques éventuelles.

Par ailleurs, l'équipe des LHSS ne pourrait fonctionner sans la contribution d'un plateau technique constitué de ressources en matière de secrétariat, de comptabilité, et de maintenance du matériel et des locaux.

➤ Les orientations

L'orientation est formalisée par un dossier de demande d'admission composé d'un volet médical et d'un volet social, étudié en commission d'admission. L'état de santé de la personne doit justifier de soins ne relevant pas ou plus d'une hospitalisation, mais d'un accompagnement individualisé avec un suivi médical régulier et des gestes paramédicaux au sein d'un hébergement adapté.

L'admission est prononcée par la direction et par délégation par la cheffe de service après avis du médecin des L.H.S.S. qui valide la pertinence médicale au regard de la mission du dispositif. L'objectif étant de prendre en compte la situation dans sa globalité pour mener au mieux l'accompagnement à la santé et au projet de la personne pour la suite.

La prise en charge s'exerce dans le cadre d'un accueil continu d'une durée de deux mois, celle-ci peut être renouvelée après avis et évaluation conjointe du médecin et du chef de service.

Certaines situations dites complexes au regard du statut des demandeurs sur le sol français, ne permettent pas un travail de régularisation administrative opérant. Pour autant, l'équipe médico-psycho-sociale mène un travail d'accompagnement et de soutien au quotidien.

➤ Le protocole d'admission commun aux deux services (LHSS et ACT)

La même équipe médico-psycho-sociale intervient sur les deux dispositifs des LHSS et des ACT, ces derniers, bien que distincts par leurs missions, n'en sont pas moins complémentaires. Il est donc nécessaire d'en faciliter la lecture auprès des partenaires. De plus, l'équipe reste à disposition téléphoniquement ou lors des rencontres partenariales pour éclairer et échanger sur des éventuelles demandes.

Le formulaire de demande d'admission commun aux deux dispositifs est à disposition des partenaires. Il est également téléchargeable sur le site de l'ANEF Cantal. Ce document reprend les missions des LHSS d'une part et des ACT d'autre part, offrant ainsi une meilleure lisibilité et compréhension auprès des prescripteurs. L'équipe médico-psychosociale peut également réévaluer la demande lors de la commission d'admission, et faire une préconisation d'orientation vers l'un ou l'autre des dispositifs.

I. LES LHSS

1. LES MOUVEMENTS DES PERSONNES ACCUEILLIES SUR L'ANNEE 2022

En 2022, le taux d'occupation est de 79,93 % contre 76 % en 2021 pour une durée moyenne de prise en charge d'environ 2.5 mois. Cela représente 1 167 journées d'occupation à l'année.

Comme en 2021, aucune femme n'a été accueillie sur le service en 2021. La moyenne d'âge des personnes accueillies était de 44 ans.

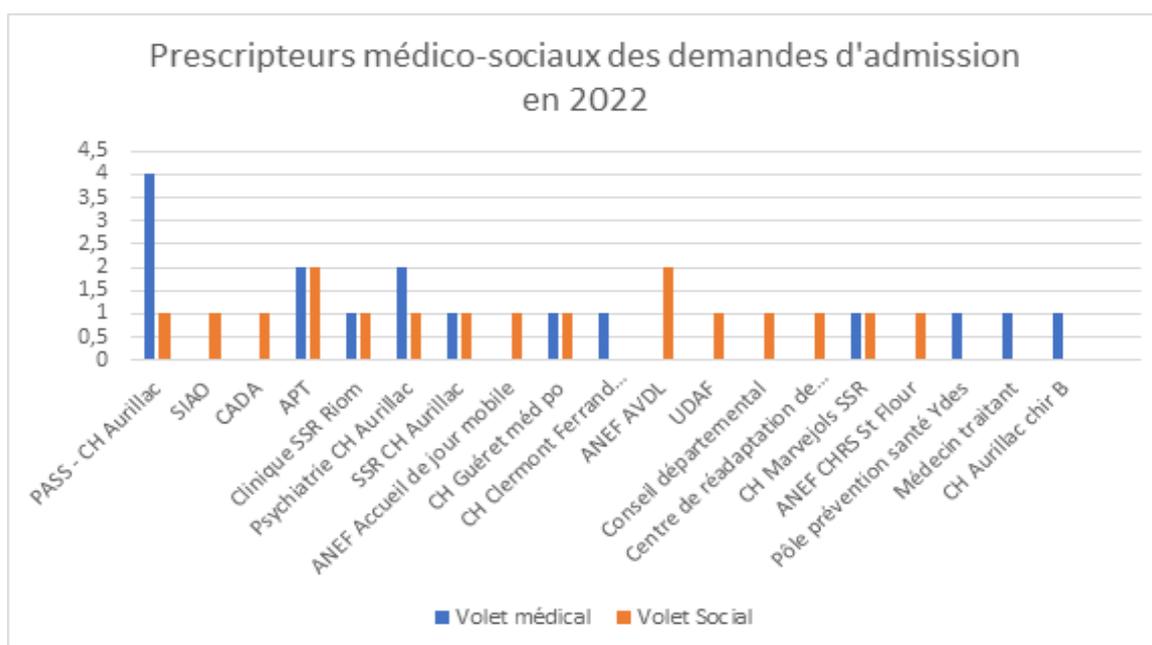
1.1 Les demandes d'admission

La commission d'admission s'est réunie 15 fois sur l'année 2022.

En 2022, 17 demandes d'admission ont été adressées à l'établissement.

Deux demandes distinctes concernant des femmes ont été annulées avant l'admission sur le service du fait d'une intégration de logements autonomes. En 2021, nous avons été sollicités uniquement pour des hommes vivant seul.

Il est à noter que pour une demande d'admission nous n'avons pas reçu de certificat médical d'où la différence dans le graphique ci-dessous (17 demandes sociales pour 16 demandes médicales).



Le service de la PASS du Centre Hospitalier d'AURILLAC a déposé quatre demandes d'orientations LHSS, comme l'année dernière.

Cette année, l'association APT Oppelia a sollicité deux fois le service pour des demandes d'admissions.

Comme l'an dernier, les LHSS ont été sollicités par deux prescripteurs hors du département du Cantal : le centre hospitalier de Guéret (Creuse) ainsi que celui de Marvejols (LOZERE).

La personne hospitalisée à Guéret a pu intégrer le dispositif des LHSS.

Un refus a été concernant la demande du centre hospitalier de Marvejols du fait que la personne relève d'une orientation en foyer d'accueil médicalisé.

1.2. Les admissions au sein des LHSS et les durées de prises en charges

En 2022, le service a accueilli 10 nouvelles personnes pour un total de 15 prises en charge intégrant les quatre personnes présentes au 31 décembre 2021.

En 2022 les durées de prises en charges ont été moins importantes qu'en 2021.

Nous pouvons constater qu'en moyenne les personnes accueillies sont restées sur le dispositif 2 mois et demi.

Comme l'an passé, certains accompagnements peuvent être plus durables. Une personne a été accueillie début juillet 2022 et était encore présente au 31 décembre 2022. Ces renouvellements ont été effectués sur critères médicaux.

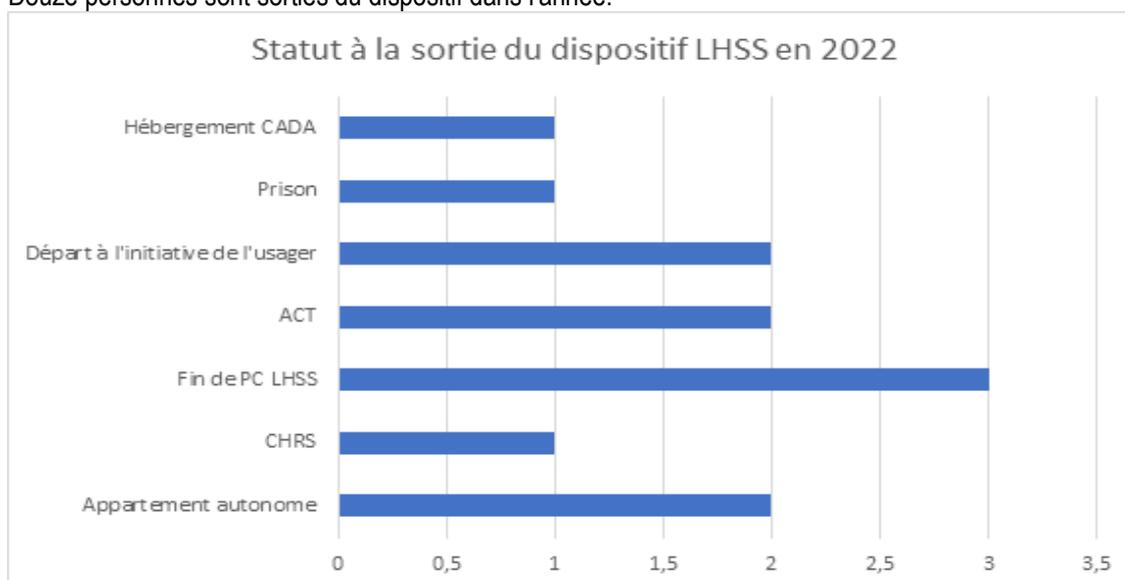
1.3. Les refus d'admission

Cette année, quatre demandes ont été refusées. Deux demandes n'étaient pas adaptées au dispositif car les personnes étaient hospitalisées avec un besoin d'accueil en établissement adapté à leur perte d'autonomie. Une demande ne nécessitait plus d'accueil médical sur les LHSS suite à l'intervention chirurgicale et aux soins post-opératoires terminés. Le quatrième refus était lié à une demande du service psychiatrique pour un jeune homme non stabilisé sans hébergement.

1.4. Les fins de prises en charge

Sur les 15 personnes prises en charge en 2022, quatre étaient présentes sur le collectif au 31 décembre 2021. Une personne hébergée en ACT a été accueillie sur le collectif des LHSS durant le mois de décembre 2022 pour le sécuriser et étayer au mieux son suivi médical durant cette période complexe. Cet accueil a pu être effectif comme une chambre était disponible.

Douze personnes sont sorties du dispositif dans l'année.



Cette année, les profils des personnes accueillies sont variés. L'accompagnement mené a été très diversifié et personnalisé.

Concernant le logement, cinq personnes accueillies en 2022, n'avaient pas de logement personnel à leur arrivée. L'accompagnement social a été axé sur ce point afin d'accompagner les personnes vers un lieu d'hébergement pérenne après les LHSS. Toutefois, les personnes sont libres de quitter les LHSS sans solution d'hébergement. Une d'entre elles a souhaité faire appel au 115 suite à la fin de son accompagnement du dispositif.

Sur dix personnes admises au cours de l'année 2022, 4 bénéficiaient toujours d'une prise en charge au 31 décembre 2022.

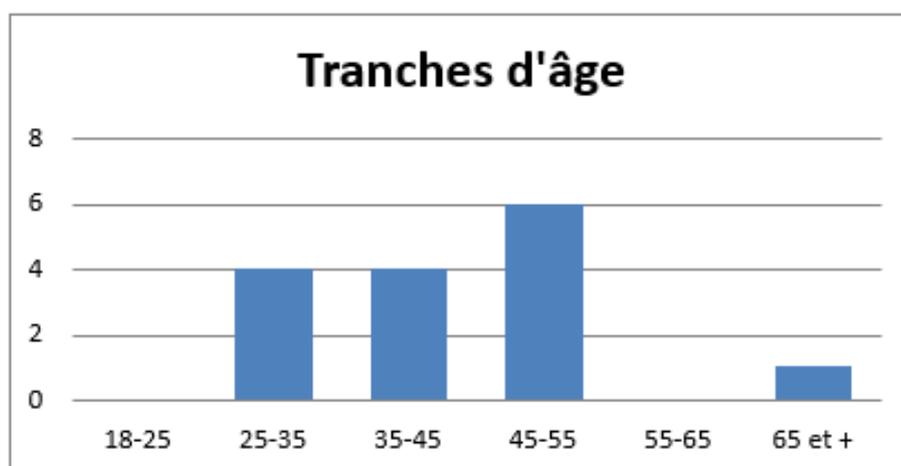
Au regard de ce temps d'accompagnement limité, propre aux missions des LHSS, une fin de prise en charge est signifiée par le dispositif en cas d'hospitalisation de plus de trois semaines d'un bénéficiaire. La personne pourra solliciter un nouvel accueil au sein des LHSS, si son état de santé le permet et selon la disponibilité du service.

Cette année, une exclusion a été prononcée, suite à un non-respect du règlement intérieur, et cette personne a été orientée vers la halte de nuit.

2. LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES SUR L'ANNEE 2022

2.1. Quelques données statistiques

- Tranches d'âge :



Nous pouvons observer au travers des chiffres ci-dessus que les personnes âgées entre 18-25 ans n'ont pas sollicité le dispositif, de même, aucune demande ne nous a été adressée pour les personnes âgées de 55 à 65 ans.

Cette année la tranche d'âge qui a le plus sollicité le dispositif est celle des 45-55 ans.

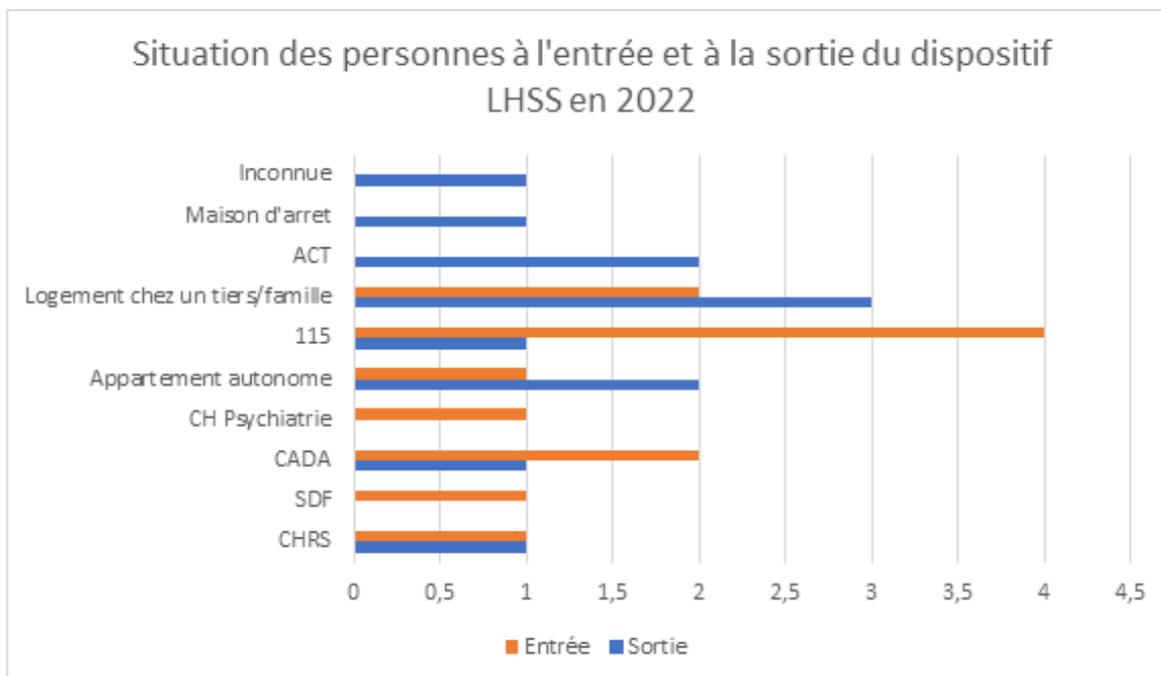
- Accès aux ressources :

En 2022, nous avons accompagné cinq personnes sans ressource.

Pour quatre d'entre elles, cela était dû à leur statut sur le territoire français qui ne leur permettait pas d'accéder à des ressources (une originaire de la communauté européenne, trois déboutées de la demande d'asile, en attente de régularisation par la Préfecture).

La personne venant de l'union européenne a pu être orientée par Pôle Emploi vers une formation rémunérée

lui permettant l'accès à des revenus pour travailler sur son projet.
 Pour un autre résident, une demande de RSA a été instruite dans l'attente d'une décision de renouvellement de son AAH.



Comme nous le montre le graphique ci-dessus, sur l'année 2022, nous avons accueilli 5 personnes sans domicile fixe, dont quatre personnes hébergées sur le dispositif du 115, en situation d'errance et de grande précarité.

Cette année sur les cinq personnes accueillies sans logement, une personne a bénéficié à nouveau d'un hébergement d'urgence via le 115. Cela a été la seule option envisageable au regard de son statut de débouté de la demande d'asile.

Deux d'entre eux ont pu accéder à un logement autonome. En parallèle, deux personnes ont pu bénéficier d'orientation vers les Appartements de Coordination Thérapeutique.

Concernant les deux personnes orientées par le CADA, une a pu à nouveau bénéficier d'un logement CADA à sa sortie du dispositif. Pour la deuxième elle a quitté d'elle-même le département.

2.2. La santé des personnes accompagnées sur les LHSS en 2022

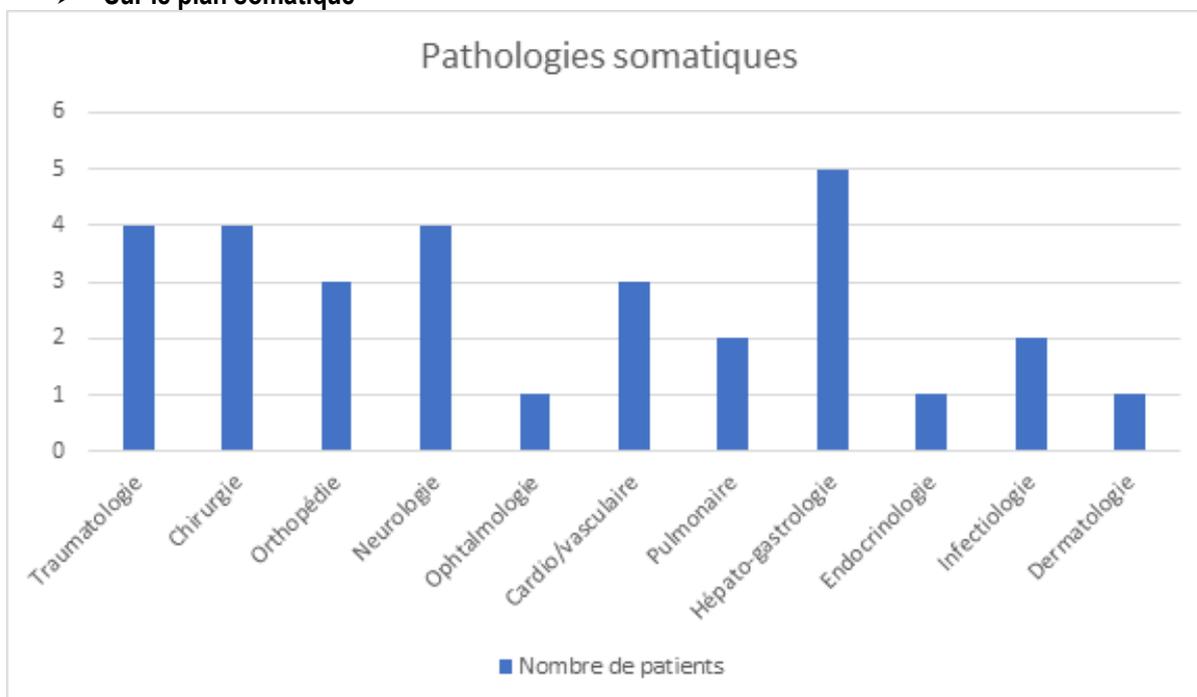
La raison médicale, pour laquelle une demande d'admission est complétée et adressée, présente généralement plusieurs pathologies associées, souvent chroniques, dans un contexte de vie ne garantissant pas le « prendre soin de soi ». Cette notion, est désinvestie par ce public en situation de précarité.

Après admission, le rôle de l'équipe médicale est donc de faire un point global sur la santé de la personne tout en évaluant au quotidien son autonomie à « prendre soin » d'elle. Les pistes de travail se dessinent ensuite et peuvent avoir lieu progressivement lorsque le patient est en confiance et qu'il investit la prise en charge.

Le contenu des prises en charge ainsi que leurs durées vont de paires et sont individualisées. Au fil des prises en charge, les diagnostics se profilent, d'autres sont posés.

Le tableau ci-dessous représente donc la nature des pathologies rencontrées en LHSS dans leur ensemble, aussi bien à l'entrée que durant le séjour. Les personnes accueillies sont accompagnées dans un parcours de soin qui, majoritairement, se redéfinit sur de nouvelles bases.

➤ **Sur le plan somatique**



Il est important de souligner qu'un usager peut souffrir de plusieurs problématiques de santé à la fois.

Les pathologies somatiques les plus représentées en 2022, contrairement aux deux années précédentes, concernent des atteintes du système gastro-hépatique. En effet, un quart des personnes souffrent soit d'une infection bactérienne au niveau de l'estomac, soit d'une infection virale hépatique soit d'une hernie. Des consultations avec un gastro-entérologue, des examens et des traitements adaptés ont été mis en place pour les 4 résidents atteints de ces pathologies. L'un d'eux étant atteint de 2 types d'infection en même temps.

Viennent ensuite les atteintes traumatologiques ayant pour 3 cas sur 4, nécessité une chirurgie. De même ces deux spécialités concernent chacune un quart des résidents. On note que l'un des usagers a subi une intervention chirurgicale en lien avec une pathologie cardio-vasculaire. Les suites opératoires ayant eu lieu dans le service, elles ont nécessité un déploiement de moyens humains, matériels et médicamenteux très importants.

Les pathologies cardio-vasculaires touchent cette année un cinquième des personnes accueillies. Moins prévalentes que l'année dernière, elles ont cependant représenté une mobilisation de moyens importants. L'un des résidents étant atteint de la maladie de Buerger, avec un diagnostic récent et une dégradation de son état physique rapide, il aura bénéficié d'une prise en charge conjointe de l'HAD et des infirmières libérales. Son état de santé très précaire aura mis fin à son hébergement de façon prématurée. Par ailleurs, un autre résident, non stabilisé sur le plan psychiatrique, n'aura pas pu bénéficier des examens nécessaires afin d'explorer les différents symptômes constatés et de poser un diagnostic.

L'équipe des LHSS a souvent permis aux personnes accueillies de reprendre un suivi médical en favorisant l'accès aux soins. Ainsi, des examens complémentaires, à visée diagnostic, ont aussi pu être menés tels que des examens radiologiques, échographiques et endoscopiques. Dans la même logique, des suivis par des spécialistes ont été entrepris ou reprogrammés : gastrologue, dentiste, chirurgien, dermatologue,

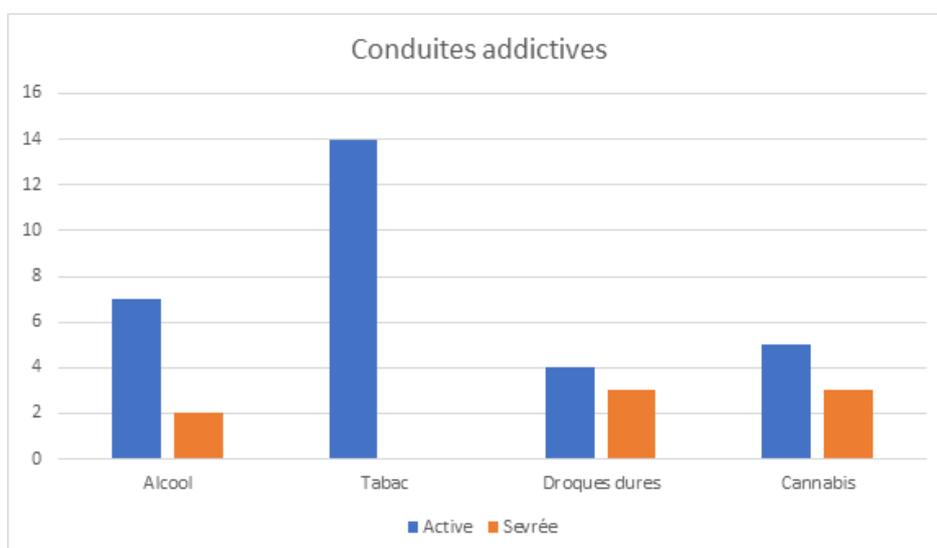
ophtalmologue, neurologue, cardiologue, urologue, ORL... Quasiment l'ensemble des spécialités médicales ont été sollicitées au cours de l'année 2022.

Cette dynamique d'accès aux soins et de maintien en santé a pu s'appuyer notamment sur la reconnaissance en ALD de trois-quart des personnes accueillies.

➤ Sur le plan psychique

Un lien est sans doute à établir entre le contexte social et les souffrances psychologiques dont les personnes accueillies ont fréquemment été atteintes.

En effet, les pathologies largement prédominantes au sein du public accueilli relèvent du domaine de la psychiatrie. Quasi la totalité des patients souffrent de conduites addictives, et plus de la moitié d'entre eux d'une autre pathologie psychiatrique associée.



Les conduites addictives concernent 14 personnes sur 15. Le tabac est majoritairement présent, l'alcool pour la moitié, et les autres produits pour deux cinquième. Nous notons une nette augmentation en 2022, de la proportion de patients rencontrant ces problématiques au sein du service. Seulement 4 résidents souffrant d'addiction, et plus particulièrement de poly-toxicomanie, ont bénéficié d'un suivi adapté par le biais de l'association APT Oppelia. Aucune autre addiction n'a fait l'objet d'une démarche de soin sur l'extérieur du service, au cours de l'année 2022.

Toutes les personnes accueillies sont sensibilisées par les professionnels à leur comportement addictif lors de la prise en charge aux LHSS. Cependant, on observe que le sevrage du tabac paraît moins évident que celui de l'alcool, bien que sa consommation soit plus répandue voire généralisée, elle est rarement jugée problématique par les résidents.

Les problématiques addictives des personnes prises en charge par les LHSS peuvent être entretenues par le collectif présent dans le service. Une vigilance particulière est donc adoptée par les professionnels afin d'éviter d'impacter négativement les difficultés de chacun. Le règlement intérieur du service autorise la consommation de tabac et d'alcool dans la chambre (la consommation d'alcool devant rester adaptée et ne pas conduire à des dérives en termes de comportement).

La question se pose quant aux objectifs de prise en soins, et à la priorisation faite aux pathologies somatiques. Un élément de réponse peut être qu'il semble difficile d'amener les résidents à travailler à leur maintien en santé aussi bien sur le front somatique que psychique. De plus, la demande première du public accueilli est généralement en lien avec des préoccupations de santé physique. La peur de l'annonce d'une "maladie grave", de par leurs consommations et leur état de santé précaire, est souvent un moteur pour effectuer des examens

et des soins. D'autre part, les troubles psychiques et les conduites addictives, s'inscrivent dans leur mode de vie, et sont rarement des points sur lesquels ils envisagent un changement. Cela est certainement à mettre en lien avec l'aspect chronique des pathologies psychiques à contrario des pathologies somatiques plutôt aiguës.

➤ **Hygiène de vie et prévention santé**

L'hygiène de vie conditionne l'état de santé des personnes accueillies. En effet, les habitudes de vie et comportements du public généralement accueilli aux LHSS mettent en évidence une certaine précarité : sédentarité, rythme de sommeil décalé, alimentation déséquilibrée, hygiène corporelle précaire...

De fait, l'équipe des LHSS s'inscrit dans une démarche de prévention et d'éducation à la santé avec un travail tant individuel que collectif axé sur le rythme de vie, l'équilibre alimentaire et l'hygiène corporelle. Ce travail reste assujéti à la volonté et aux capacités de mise en œuvre du public. Il passe par une certaine vigilance afin de repérer les manques de chacun. Il amène à des discussions et activités à finalités préventives dans le but de sensibiliser à adopter les bons réflexes du quotidien (activités cuisine, liste de courses établies en collectif, incitation à prendre une douche, changer ses vêtements, faire ses lessives, entretien régulier des chambres et du linge de maison...).

➤ **La gestion des urgences**

Sur l'année 2022, l'équipe a dû gérer sept passages aux urgences et 2 appels au SAMU dont 1 n'ayant pas nécessité de prise en charge.

➤ **Le recours aux hospitalisations**

Au cours de l'année 2022, deux personnes ont été hospitalisées pendant leurs prises en charge, dont une à deux reprises. Ces hospitalisations concernaient pour le premier une intervention chirurgicale. Pour le second résident, atteint d'une grave pathologie vasculaire, les hospitalisations se sont produites suite à une aggravation de son état de santé et un passage aux urgences.

Deux personnes ont accédé à des soins en hospitalisation de jour de médecine et deux autres résidents en hospitalisation de jour de rééducation. En tout il y aura eu 15 HDJ sur le service des LHSS en 2022.

3. L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL AUX LITS HALTE SOINS SANTE

Les Lits Halte Soins Santé proposent un accompagnement global individualisé aux personnes accueillies, favorisant ainsi un parcours de soins et d'insertion individualisé et adapté aux problématiques et compétences de chacun. L'accompagnement global sous-tend la considération de la personne bénéficiaire dans sa dimension tant sociale, psychologique, médicale, budgétaire que professionnelle.

Le quotidien des LHSS est impacté par la gestion d'un collectif même s'il est restreint. La situation de santé des personnes accueillies vient souvent limiter leur autonomie, demandant ainsi une aide technique à tous les membres de l'équipe. Nous parlons d'aide à l'entretien du linge, d'aide à l'entretien de la chambre, de gestion et de récupération des stocks de médicaments, d'achats de denrées alimentaires, d'achat et de gestion de matériel médical ou paramédical. De même, l'accompagnement physique des personnes représente des temps réguliers et chronophages : l'équipe doit soutenir des achats, accompagner à des rendez-vous médicaux et / ou administratifs.

3.1. L'accompagnement médical et paramédical

Le médecin est présent tous les mardis matin. Sa matinée se déroule en plusieurs temps.

Tout d'abord, la participation à la réunion d'équipe permettant la recherche d'une cohérence dans la prise en charge globale des personnes.

Ensuite, le médecin mène les consultations de chaque personne accueillie assurant ainsi le suivi médical hebdomadaire en collaboration avec l'infirmière. Le médecin établit par la suite toutes les prescriptions jugées

nécessaires : thérapeutiques, examens complémentaires, demande de consultations spécialisées. Sur l'année 2022, le médecin du service aura réalisé 110 consultations auprès des résidents.

La mise à jour des dossiers se fait conjointement à la suite des consultations. L'infirmière prend ensuite le relais pour ce qui est de la coordination des soins.

En outre, lors des réunions d'équipe, la commission d'admission se réunit pour statuer. Pour rappel en 2022 le médecin a donné son avis concernant 17 demandes d'admission. Il est important de noter que le médecin s'est adapté autant que possible aux situations des demandeurs et aux besoins de l'équipe.

L'accompagnement paramédical est assuré par l'infirmière des LHSS. Elle effectue différentes tâches dépendant de son rôle propre et de son rôle prescrit.

En 2022, les principaux actes effectués par l'infirmière du service ont été les suivants :

- 84 prises de rendez-vous médicaux et paramédicaux. Ce chiffre ne représente pas la totalité des rendez-vous médicaux qui ont eu lieu sur l'année puisque quelques personnes accueillies étaient en mesure de gérer leur prise de rendez-vous seuls avec évidemment le suivi de l'infirmière en parallèle.
- 115 accompagnements lors de rendez-vous médicaux. Ces accompagnements viennent renforcer la compréhension des discours médicaux (notamment pour les personnes non francophones). Ils viennent aussi rassurer la personne vis-à-vis des soins et parfois ont pour but de l'autonomiser pour préparer sa sortie des LHSS.
- Dans le cadre de son rôle de coordination, l'infirmière a fait du lien avec les intervenants médicaux pour 11 résidents sur 15, soit 98 échanges avec les autres professionnels.
- 10 personnes ont eu recours aux compétences de l'infirmière pour la préparation, la surveillance de l'observance et la délivrance des médicaments.
- L'infirmière s'est rendue à la pharmacie régulièrement pour l'ensemble des personnes accueillies sur l'année, afin d'assurer la continuité des traitements ou de garantir dans certains cas, la sécurité sur le circuit du médicament.
- 19 pansements simples ont été réalisés par l'infirmière du service, surtout dans des contextes post opératoires.
- 17 bilans sanguins ont été effectués dans le service. Un recours plus systématique au laboratoire a été fait sur l'année du fait du profil polytoxicomane de plusieurs résidents et de la difficulté à réaliser des prélèvements sanguins.
- La surveillance clinique : 63 prises de constantes ont été réalisées, 92 évaluations de la douleur auxquelles s'ajoutent les surveillances de l'élimination, les surveillances du poids, les surveillances de la qualité du sommeil. La surveillance cutanée régulière a été indispensable pour 6 des personnes présentant des problèmes cutanés aigus ou chroniques.
- En lien avec son rôle propre, l'infirmière des LHSS a réalisé 36 aides à l'hygiène auprès de 7 résidents. Une personne a bénéficié d'une aide à la marche à hauteur de 50 ateliers au cours de son séjour.
- L'infirmière a accompagné 5 personnes dans leur préparation à des examens médicaux (chirurgie, imagerie, enregistrement...).
- Des actions de prévention, d'accompagnement et d'éducation thérapeutique ont été menées sur des domaines variés : hygiène corporelle et de l'environnement, alimentation, autonomisation dans les gestes de la vie quotidienne, observance médicamenteuse, sevrage tabagique et alcoolique, sommeil... Ces actions ont concerné 12 résidents.

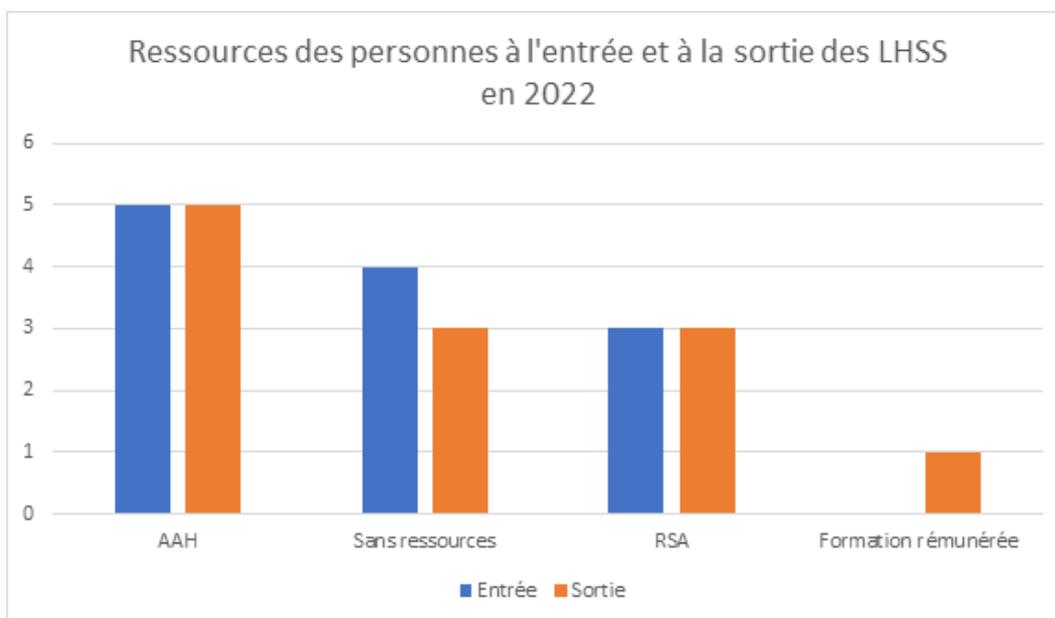
3.2. L'accompagnement éducatif et social

L'accompagnement social doit permettre de repérer et de valoriser les potentialités et les compétences des personnes accueillies et de les accompagner au mieux dans leur projet.

Le travailleur social, après définition du projet individuel par la personne, va s'attacher, en fonction des situations et besoins, à accompagner cette dernière dans les diverses démarches.

En 2022, les principales démarches entreprises avec les personnes ont été les suivantes :

- Les ressources :



Cinq personnes ont été accueillies sans ressource et trois d'entre elles n'ont pas pu être régularisées du fait de leur statut de débouté de la demande d'asile.

Une orientation vers un formation rémunérée a permis d'accéder à des ressources pour une personne. Concernant la cinquième, une demande de RSA a été demandée dans l'attente du renouvellement de ses droits AAH retardé liée à l'errance de la personne.

Pour huit autres personnes, nous avons travaillé au maintien des ressources.

- La couverture santé

Pour la prise en charge sur les Lits Halte Soins Santé, l'ouverture et/ou le maintien des droits de couverture santé est prioritaire. Nous demandons, lors de la procédure d'admission, au prescripteur du volet social de nous informer de la situation administrative de la personne et des démarches éventuellement en cours.

De fait, à chaque accueil, nous nous attachons à mener à bien la démarche de couverture maladie puisque les soins des patients sont prédominants.

Cette année, nous avons accompagné :

- 4 personnes dans une demande de Couverture Santé Solidaire, dont 3 pour un renouvellement.
- 1 personne a été accompagnée dans une demande d'Aide Médicale d'État.
- 1 personne a été accompagnée pour une demande de carte consulaire.
- 4 personnes ont été accompagnées pour une demande de carte vitale.

- Domiciliation et démarches administratives

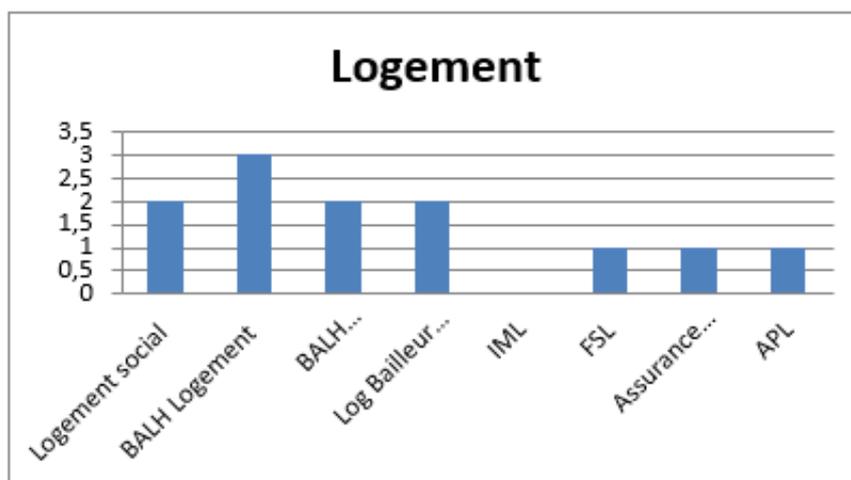
Cette année nous avons effectué 9 domiciliations.

Deux personnes ont été accompagnées pour changer leur adresse postale et deux personnes pour des transferts de dossiers.

De plus, cinq personnes ont eu besoin d'un accompagnement pour la régularisation de leur avis d'imposition, trois personnes ont été accompagnées dans leur démarches de titre de séjour auprès de la Préfecture du Cantal. Ces accompagnements se sont faits en lien avec la Cimade. Pour certains de ces résidents, des accompagnements aux rendez-vous auprès de la Cimade ont été effectués.

Deux résidents ont été accompagnés à la mairie d'Aurillac pour faire une demande de carte nationale d'identité. Les personnes que nous accueillons se sentent souvent démunies vis-à-vis des démarches administratives, elles ont pour la plupart besoin d'être guidées voire accompagnées afin de mener ce type de démarches pour régulariser leur situation administrative.

- Le logement :

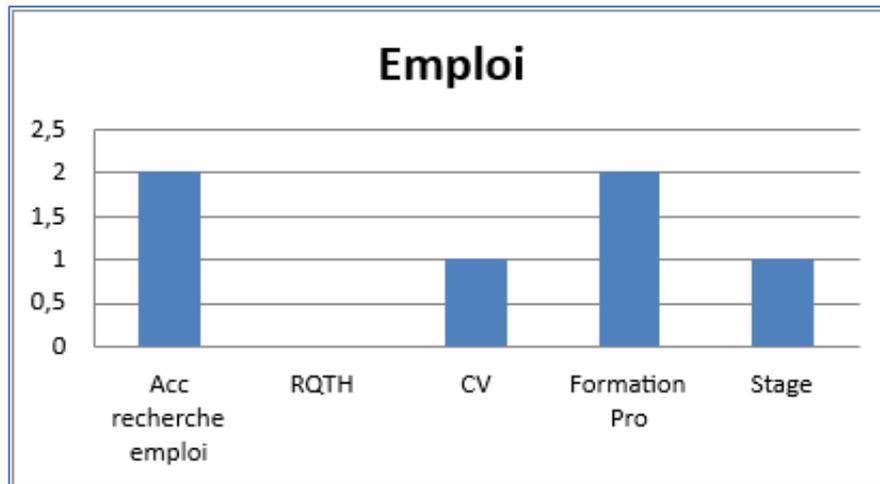


Cet accompagnement est toujours travaillé bien en amont de la sortie pour préparer au mieux les personnes vers un ailleurs. Le service SIAO est un opérateur incontournable pour envisager les sorties de notre dispositif. 3 personnes ont souhaité faire une demande de logement social, 3 personnes ont été accompagnées auprès du SIAO pour une demande BALH Logement, 2 personnes ont été accompagnées auprès du SIAO pour une demande BALH Hébergement, 2 personnes se sont mobilisées pour la prise d'un appartement en location auprès de bailleurs privés, 1 personne a été accompagnée pour prendre une assurance locative et faire une demande d'aide au logement.

- L'accompagnement physique

Nous avons accompagné physiquement 15 personnes à leurs rendez-vous. Comme les rendez-vous médicaux, les démarches sociales peuvent être source d'angoisse pour le public accueilli.

Deux personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé au budget. Ce type d'accompagnement global est proposé à toutes personnes en difficulté financière et prend la forme de rendez-vous individuels où différents items sont travaillés : gestion budgétaire, compréhension des démarches à l'entrée d'un logement, établissement d'un budget. Si la situation le nécessite, nous orientons les personnes vers le Conseil Départemental pour la mise en place d'une Mesure d'Accompagnement Spécifique Personnalisée ou vers le juge des tutelles pour la mise en place d'une mesure de protection. L'acceptation de ce type d'accompagnement nécessite souvent une relation de confiance pour susciter l'adhésion de la personne.



Deux personnes ont été accompagnées pour leur insertion professionnelle après stabilisation de leur problématique médicale,
 Une personne a travaillé son CV avec les travailleurs sociaux,
 Deux personnes ont pu être accompagnées sur des formations professionnelles afin de bénéficier d'un suivi rapproché pour cibler le projet adapté à leurs besoins.
 Pour une autre, un accompagnement a été effectué pour la recherche de stage.

3.3. L'accompagnement psychologique

La psychologue participe à la réunion d'équipe hebdomadaire. Elle apporte son éclairage clinique spécifique pour une meilleure compréhension des situations prises en charge par l'établissement. Elle accompagne l'équipe à une prise de recul nécessaire face aux difficultés rencontrées.
 La psychologue participe aux entretiens d'évaluations des nouvelles demandes conjointement avec les autres membres de l'équipe.

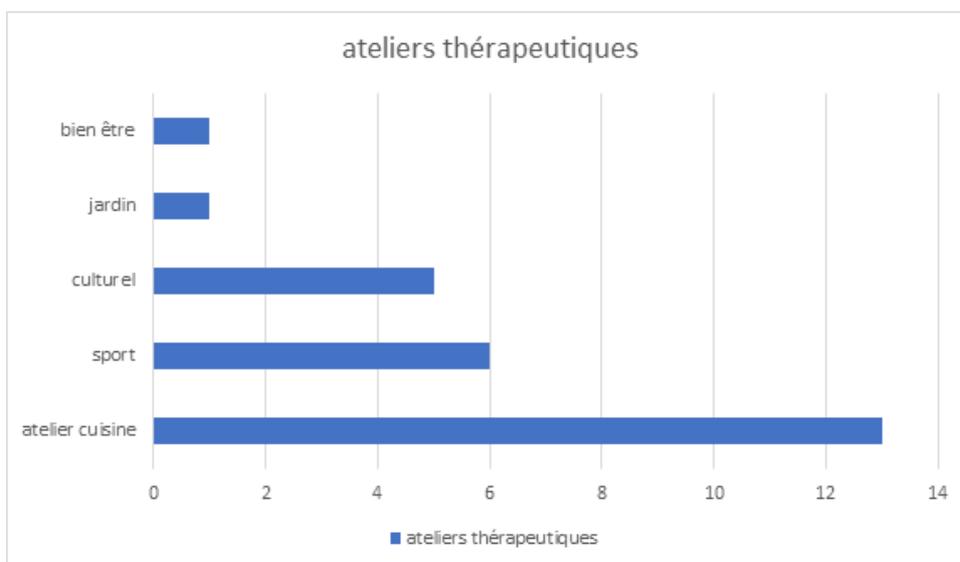
Les principales problématiques rencontrées en 2022 étaient liées à :

- des situations d'attente liées à la demande d'asile,
- la prise en charge d'une personnalité anxieuse et développant des phobies sociales importantes.
- des entretiens motivationnels pour aider à une orientation vers les services d'addictologie du secteur hospitalier,
- le soutien dans la construction des projets de sortie du service, que ce soit vers des services annexes de l'ANEF mais aussi vers des dispositifs de droit commun en dehors du département.
- l'aide à la gestion de l'anxiété et du stress pour la majorité des usagers venus en consultation.
- des problématiques addictives

3.4. Les ateliers thérapeutiques

L'équipe médico-psycho-sociale a élaboré une réflexion afin de proposer des ateliers thérapeutiques en lien avec les problématiques des personnes accueillies sur les LHSS. Les objectifs principaux sont d'amener les personnes à nourrir leurs compétences, une meilleure estime de soi et créer du lien social.
 Ces activités, selon les appétences et les possibilités de chacun, de façon individuelle et/ou collective, ont pour objectifs d'amener les personnes à sortir d'un isolement social et / ou de se réapproprier, transmettre ou encore révéler des compétences et savoir-faire. L'activité reste un support à la relation et à la valorisation des ressources personnelles de chaque individu. Elle est toujours proposée en fonction des demandes, souhaits et besoins des personnes accueillies.

Il a été important pour l'équipe de pouvoir mixer les groupes en proposant aussi aux personnes accueillies sur les ACT de pouvoir participer à ces temps quand cela est possible.



- L'atelier cuisine

Cet atelier a été réfléchi pendant l'été 2020 et mis en place à compter de septembre 2020 afin de permettre aux usagers de réfléchir à l'importance de l'alimentation. Pour beaucoup, les notions d'équilibre alimentaire, d'hygiène alimentaire ont été percutées par un parcours d'errance et/ou de situation de précarité.

Aux LHSS, nous prenons le temps de développer cet axe essentiel au bien-être pour renforcer la prise en charge médicale ainsi que le quotidien en général.

Nous avons développé différentes thématiques comme :

- Favoriser l'équilibre alimentaire allié avec le besoin de plaisir,
- Travailler l'ouverture sociale par le biais de la cuisine,
- Favoriser les échanges, le sentiment d'appartenance à un groupe, inciter à la collaboration et au partage,
- La gestion de la vie quotidienne, l'entretien des espaces, la gestion des denrées.

Des objectifs spécifiques ont été établis afin de proposer un travail individualisé aux personnes. Nous pouvons proposer des ateliers individuels mais aussi collectifs en fonction des demandes mais également des besoins.

Cette année, nous avons pu proposer plusieurs ateliers autour de l'alimentation. Sur les 15 personnes accompagnées en 2022, 8 résidents ont pu participer à cet atelier. Nous avons ainsi proposé 13 ateliers encadrés par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Ces temps ont été, pour certaines personnes, des moments d'éducation à l'alimentation en confectionnant des repas équilibrés. Le but étant de confectionner des repas simples et adaptés à leur budget pour qu'ils puissent découvrir de nouvelles habitudes alimentaires.

Pour d'autres personnes, nous avons favorisé le partage culturel, à savoir l'élaboration de plats tenant compte des origines des résidents. Ces moments sont à chaque fois propices au partage, à la découverte culinaire permettant d'échanger sur des aspects culturels, l'interculturalité.

De plus, des repas ont été organisés pour les fêtes de fin d'année, deux repas les 24 et 25 décembre ainsi que deux repas le 31 décembre et le 1er janvier. Ces moments ont permis de réunir des résidents des LHSS ainsi que 2 résidents des ACT. Pour la première fois, ces repas ont été pris en commun avec les personnes

hébergées sur le centre d'hébergement d'urgence afin de permettre un partage de moment de convivialité pour tous.

- L'activité physique

Cet atelier a été mis en place pour permettre une initiation à la pratique d'une activité mais également pour favoriser le lien social. Nos constats sont que souvent les résidents parlent d'isolement social, de peur de l'autre et bien souvent le partage d'une activité sportive permet un bien-être mental, physique et psychique permettant de nourrir une relation à l'autre.

Nous avons travaillé autour de différents objectifs en lien avec la santé : comment prévenir une pathologie, trouver un mieux-être en lien avec la pathologie existante.

Sur l'année 2022, nous avons mené plusieurs ateliers collectifs en proposant des balades thérapeutiques à Aurillac et aux alentours : barrage de st Etienne Cantalès, lac des graves, cascade de Faillitoux à THIEZAC. Ces sorties sont généralement très appréciées par les personnes accueillies qui sortent de leur quotidien.

Certains jeudis après-midi, nous proposons une balade thérapeutique. Cet atelier est parfois partagé entre les personnes des LHSS et des ACT. Cette année, six sorties "marche" ont pu être organisées.

- L'atelier culturel

Il nous paraît essentiel de travailler autour de ces questions de « culture » et de « citoyenneté » d'autant plus avec un public souvent oublié ou à la marge de notre société. Il est important dans notre accompagnement au quotidien de proposer des activités dites de socialisation afin d'amener l'usager à s'ouvrir à son environnement. Ces activités peuvent prendre différentes formes, au travers d'expositions, de visites de musée, de sorties au cinéma, d'activités centrées sur les arts manuels, ou de spectacles...

La culture peut être envisagée alors comme média social, comme outil de compréhension de son corps, et comme une mise en contact avec l'autre et vient questionner notre communication. C'est également une sorte de parenthèse qui permet une "déconnexion" des difficultés du quotidien.

Cette année, nous avons pu organiser cinq sorties culturelles. Deux sorties se sont faites au musée d'Art et d'Archéologie à Aurillac, une sortie à une exposition au musée et la seconde sur le site archéologique de Saint Géraud. Une sortie au Salon de l'habitat a également pu être proposée aux publics des LHSS et des ACT. Les résidents des LHSS et des ACT ont également pu participer à une exposition organisée par le Musée au sein de la Maison Relais ANEF, ainsi qu'à une intervention du théâtre sur le service des LHSS.

- L'activité jardin

Cette activité à visée éducative et occupationnelle a pu être reconduite au printemps 2022. Selon un budget prédéfini les personnes ont acheté le nécessaire afin de mener l'activité à bien. Le petit jardin a pu être agrandi selon les goûts de chacun : parterre et bacs à fleurs, aromates et petits légumes.

Certaines personnes se sont montrées actives et d'autres dans l'observation mais cette activité a offert un moment d'occupation et de détente à tous. Elle a aussi été valorisante pour ceux qui se sont mis à la tâche car ils ont participé à l'amélioration du cadre de vie. Le petit jardin est entretenu au fil de l'année par les personnes qui ont un attrait pour ce type d'activité.

- L'atelier bien-être

En 2022, deux résidents ont pu participer à une sortie au sanctuaire animalier " La prairie des animaux" situé à Mours. Le contact avec les animaux au sein d'un cadre privilégié a permis d'éveiller de multiples sens. Le contact avec les animaux à des vertus apaisantes et donne une sensation de bien-être, cela permet de diminuer

le stress et de favoriser l'estime et la valorisation de soi. Cette sortie a été organisée avec la présence de résidents des ACT.

3.5. L'inclusion sociale par la mise à disposition d'une chambre

A leur arrivée, une chambre est mise à leur disposition. Cet espace, qui se veut initialement rassurant peut-être déstabilisant et source d'inquiétudes du fait de perte de repères lié à un parcours de vie précaire et instable. L'appropriation du lieu de vie n'est, de fait, pas un processus facile pour tous. Il est alors nécessaire que les personnes investissent les lieux selon leur capacité et dans une temporalité qui leur est propre.

De plus, il apparaît fondamental que l'équipe médico-psycho-sociale s'adapte aux difficultés qu'ont certaines personnes à recouvrer un rythme de vie « normalisé », que ce soit en termes de sommeil, d'alimentation, de tenue de chambre ou encore d'hygiène.

En effet, leur histoire de vie souvent marquée par une grande précarité, a modifié leurs repères et normes. Il est alors important pour l'équipe des LHSS de considérer leur capacité d'adaptation, et de travailler à partir de leur réalité et valeurs afin que puisse émerger une dynamique d'évolution. Il s'agit, en outre, de valoriser les potentialités, d'avoir une lecture positive des démarches entreprises et des évolutions, même minimales.

Ce travail d'appropriation d'un lieu de vie avec des règles inhérentes doit donc s'inscrire dans le temps. Il permet, par ailleurs, de vérifier la capacité à habiter des personnes accueillies. Selon les potentialités de chacun, des orientations adaptées vers le logement ou l'hébergement peuvent être envisagées, avec, au besoin, les étayages partenariaux nécessaires.

Le processus d'inclusion sous-tend que l'institution doive s'adapter au mieux aux personnes accueillies, à leurs réalités et représentations, au-delà du fait qu'elles ne se situent pas dans la norme sociale établie.

L'équipe médico-psycho-sociale des LHSS travaille en ce sens afin de favoriser une trajectoire d'inclusion optimale, notamment au travers de l'accès à un logement ou à un hébergement dans des conditions favorables.

Une fois par semaine minimum, un membre de l'équipe accompagne au plus près la personne dans l'optique de l'entretien de la chambre et du changement des draps.

3.6. La participation des personnes accueillies

Conformément à la loi 2002-2, l'équipe médico-psycho-sociale des LHSS est soucieuse que des espaces de parole et d'expression puissent exister. Du fait de l'effectif réduit, d'une durée de séjour trop brève, un Conseil de la Vie Sociale ne peut être envisagé. Néanmoins, un groupe d'expression est mis en œuvre sous la forme de réunions de régulations. Elles font l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'interne.

Cette réunion de régulation permet d'aborder des difficultés liées à la vie en collectivité mais elle est également le moment où chacun peut exprimer ses questionnements, ses envies et propositions d'activités, ses propositions d'améliorations de l'établissement dans sa globalité. Cette réunion est menée par la cheffe de service.

Conformément à la loi 2002-2, un registre des plaintes et réclamations est en place au sein de l'établissement. Un affichage individuel des procédures d'alerte est présent dans chaque chambre, ainsi que dans certaines parties communes de l'établissement et les bureaux des professionnels.

3.7. L'accueil avec les animaux de compagnie

Depuis sa création, le service des Lits Halte Soins Santé (LHSS) accueille et accompagne ses résidents avec leurs animaux de compagnie. Cette année, nous avons pu accueillir 6 chiens et 2 chats.

Cette particularité des LHSS, génère une prise en charge plus globale des personnes accueillies ayant des animaux.

La présence de ces animaux permet de créer du lien social entre les résidents ainsi qu'avec les différents professionnels intervenants sur le service.

De plus, l'animal est souvent un repère affectif. Il est celui dont la personne prend soin et il prend soin d'elle en retour, permettant à l'usager de s'inscrire dans une réciprocité valorisante. L'animal a besoin de son maître, ce qui lui octroie une responsabilité et, par la même, lui permet de penser la construction d'une place sociale et de se fixer des objectifs.

Enfin, l'animal a une place de médiateur du lien. S'intéresser à l'animal, en tant que professionnel, se soucier de sa santé, lui parler, le caresser, permet de créer un lien de confiance avec la personne accueillie.

En ce sens, l'équipe des LHSS a pu aider et accompagner 4 résidents dans la prise en charge de leurs animaux de compagnie. Pour deux d'entre eux, des accompagnements ont été effectués par l'équipe chez des vétérinaires. Une aide aux soins a également été fournie par la suite.

Pour un autre résident, des recherches de pensions ont été réalisées afin d'organiser la garde de son chien en lien avec la programmation d'une hospitalisation.

L'équipe a été confrontée à de la maltraitance par négligence, de l'abandon, de la violence physique envers ces animaux auxquels les personnes sont pourtant fortement attachées.

La difficulté à prendre en soins correctement son animal de compagnie et à subvenir à ses besoins, est à mettre en lien avec la difficulté des personnes à prendre soin d'eux-mêmes.

II. DEMARCHE QUALITE

Les LHSS participe mensuellement au COPIL qualité de l'ANEF Cantal. Chaque Etablissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dispose d'un référent à la démarche Qualité au côté de la cheffe de service, des deux psychologues des deux pôles de l'ANEF ainsi que la directrice et la cadre administrative.

Ces réunions ont pour objectifs :

- d'échanger et assurer la mise en place des outils de la démarche qualité dans les services : Plan d'amélioration Continue de la Qualité (PACQ), le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), les questionnaires de satisfactions, la nouvelle démarche évaluative.
- partager la veille juridique, les référentiels en lien aux bonnes pratiques professionnelles, les procédures au sein de l'ANEF, les articles dans le champ du social et du médico-social, le recueil et la gestion des données personnelles des usagers et des salariés.

En 2022, les LHSS ont élaboré un nouveau questionnaire de satisfaction. Ce questionnaire a été travaillé en équipe et a pu être distribué pour la première fois sur l'été 2022.

Une analyse a permis d'identifier des pistes d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'évaluation par le public des différents items. En effet, précédemment l'échelle de notation non exhaustive n'était pas satisfaisante.

Certains items peu pertinents ont été synthétisés (confort, sécurité et atelier thérapeutique).

Par ailleurs, afin de pouvoir recueillir la parole des usagers, des réunions du collectif ont été planifiées tous les deux mois. Elles sont efficaces une fois par mois lorsque le collectif en ressent le besoin.

De plus, au vu du peu de personnes accueillies (4 personnes maximum), il nous semble primordial de faire deux périodes de recueil de données.

Les LHSS ont également revu le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) en 2022. Ce document a été mis en place en 2021 et doit être revu chaque année par l'ensemble de l'équipe médico-psycho-sociale.

De plus, courant 2022 nous avons travaillé sur la mise en conformité au RGPD (Registre des Traitements de données personnelles) en collaboration avec une stagiaire avocate à l'ANEF pour appliquer la réglementation concernant le stockage et traitement des données personnelles et sensibles du public accueilli ainsi que celles des salariés.

Enfin, le service reste dans l'attente de la programmation de son évaluation.

III. LE PARTENARIAT

Comme cité précédemment, les prises en charge proposées par les LHSS sont d'une durée limitée et mobilisent des compétences tant médicales, psychologiques que sociales. Ainsi, le travail en réseau apparaît fondamental, et ce, afin de favoriser une prise en charge efficiente lors de son séjour pour consolider son projet de départ des LHSS.

L'équipe a étroitement travaillé avec les services hospitaliers, les services médicaux et paramédicaux libéraux, les associations caritatives, les associations de protections judiciaires des adultes, les services de l'administration, le service pénitentiaire d'insertion et de probation...

1- Les partenariats en lien avec la santé

Le partenariat avec les infirmiers libéraux est essentiel au fonctionnement du dispositif et à la continuité de la prise en charge médicale lors des temps d'absence de l'infirmière. Il a perduré avec le cabinet MAGNE RANSILHAC suite à la convention établie en 2019. La relation instaurée auprès des professionnels des LHSS tant qu'auprès des personnes accueillies permet un travail partenarial efficient et en cohérence avec le projet d'établissement. 60% des personnes accueillies ont eu besoin de leurs services, ce qui a représenté 639 passages sur l'année. Leur travail vient renforcer celui de l'infirmière des LHSS puisqu'il s'inscrit pleinement dans le quotidien : il participe à une meilleure observance des traitements et à la surveillance clinique des personnes accueillies. Il a un réel impact sur la santé des personnes et permet le maintien du cadre thérapeutique. Un lien important entre les IDE et l'équipe pluridisciplinaire prend tout son sens afin d'assurer de près le suivi.

Au même titre, la convention avec le laboratoire d'analyses médicales de ville est un atout et facilite l'accès au traitement des prélèvements biologiques effectués par l'IDE. A cela s'ajoute le récent partenariat avec le laboratoire du Centre Hospitalier d'Aurillac, qui facilite le suivi des patients par l'hôpital puisque les résultats biologiques sont ensuite directement accessibles par les différents médecins et services hospitaliers. De la même manière, le médecin des LHSS a accès en direct aux résultats biologiques des prélèvements réalisés par l'infirmière. Cette année le capital veineux très dégradé de certaines personnes accueillies et les prélèvements particuliers demandés, ont nécessité d'effectuer les actes directement aux laboratoires.

Cette année 2022, aura vu la proportion de personnes accueillies atteintes de pathologies addictives et notamment de toxicomanie, augmenter. De ce fait, la relation avec OPPELIA APT 15, s'est vu renforcée. L'équipe a dû accompagner des résidents au CSAPA et/ou CAARUD en complément des échanges téléphoniques réguliers, afin d'être le plus à l'écoute de l'évolution de santé des résidents.

Pour la première année depuis leur création, les LHSS ont travaillé en partenariat avec l'équipe d'hospitalisation à domicile du Centre Hospitalier d'Aurillac. Ce partenariat a été nécessaire suite à l'accueil dans le service d'un patient atteint d'une pathologie lourde, non stabilisée, nécessitant des pansements, des injections et une surveillance biquotidienne. La technicité des soins réalisées et la surveillance qui en découlait ne pouvant pas incomber à l'infirmière du service. Le lien a donc été fait avec le cabinet libéral sur la réalisation des soins et la dispensation des traitements. L'équipe de l'HAD se sera déplacée 24 fois sur une période de 1 mois.

Cette année 2022, trois personnes ont eu besoin d'une prise en charge par un kinésithérapeute, dont 2 dans le cadre d'une rééducation post opératoire. Il n'a pas été possible de faire appel au professionnel des années précédentes car l'un des résidents, n'ayant pas de carte vitale, ne pouvait pas bénéficier de sa prise en charge.

Pour les autres, afin de travailler sur l'autonomie, nous avons fait appel à un cabinet plus proche du service, afin qu'ils puissent s'y rendre à pied.

En lien avec l'hôpital d'Aurillac, l'équipe des LHSS a rencontré l'équipe mobile de précarité psychiatrie. De cette rencontre, a découlé une prise en charge par cette équipe, d'un résident des LHSS, ainsi que d'un deuxième dans le cadre de sa sortie du dispositif et son retour à domicile. L'EMPP se sera déplacée 4 fois dans le service.

L'équipe des LHSS a également rencontré l'équipe de Cap santé 15, dans un contexte d'éducation thérapeutique d'un patient diabétique. Après 2 rencontres avec le résident, le suivi aura été interrompu, du fait des trop grandes difficultés psychologiques de la personne.

L'appel à des prestataires comme AIRMEDIC a été nécessaire au cours de l'année pour la location de matériel médical sous prescription médicale. Ce besoin spécifique aura concerné 1 seul résident sur l'année. Le service des LHSS a aussi fait appel à MAURS médical afin de compléter son équipement mobilier et de petit matériel médical.

2- Les partenariats sociaux

Cette année, nous avons maintenu nos partenariats (les services sociaux du Conseil Départemental et du Centre Hospitalier, les mandataires judiciaires, la CAF, les travailleurs sociaux de l'ANEF...) notamment dans le champ de l'hébergement et de l'insertion.

L'orientation vers une demande de formation et la recherche ou le maintien d'un emploi, nécessite une stabilisation et l'accès régulier aux soins générant un bien-être et une disponibilité pour œuvrer à l'insertion professionnelle. Nous avons travaillé plus particulièrement avec Sud Massif Intérim qui propose des contrats intérimaires dans le champ de l'insertion mais également avec CAP EMPLOI, E2C (école de la seconde chance) et l'AFORMAC pour la formation professionnelle.

Toutefois, cette année, les problématiques médicales dans personnes accueillies ont freiné ces orientations.

Nous avons développé notre partenariat avec les Conseillers en accompagnement santé de la CPAM.

Pour deux personnes accompagnées nous avons dû travailler en étroite collaboration avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) ainsi qu'avec leur avocat. Les personnes que nous accompagnons se sentent souvent démunies face aux démarches administratives en lien avec la justice. De fait, les travailleurs sociaux ont été un étayage supplémentaire pour le suivi des démarches judiciaires notamment pour une aide à la demande d'aide juridictionnelle. L'ANEF Cantal a signé une convention pour accueillir des personnes ayant des aménagements de peine. Une place est potentiellement mobilisable au sein du dispositif des LHSS ou en ACT, en fonction des besoins médicaux.

IV. LA FORMATION CONTINUE

L'équipe médico-psycho-sociale poursuit sa volonté de formation continue et d'améliorations de ses pratiques. Pour cela, l'assistante de service social a participé à deux jours de formation "Utilisation des outils informatiques WORD et EXCEL.

Durant son temps personnel, l'éducatrice spécialisée s'est formée tout au long de l'année 2022 à la pratique de la sophrologie, avec le souhait de proposer un projet de service concernant cette approche.

L'équipe des LHSS participe à des temps d'Analyse des Pratiques Professionnelles avec l'ensemble des services éducatifs de l'ANEF Cantal, à hauteur de 2,5 heures tous les deux mois.

L'éducatrice et l'assistante sociale ont également participé à un forum partenaires organisé par la CPAM du Cantal. Cette journée avait pour objectif la présentation d'un nouveau dispositif : la Mission d'Accompagnement Santé (MAS).

V. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023

- Poursuivre l'analyse des pratiques professionnelles avec un nouvel intervenant extérieur, à raison de 2,5 heures tous les deux mois,
- L'infirmière, l'assistante sociale et l'éducatrice se sont positionnées sur trois formations sur l'année 2023 : "Troubles psychiques : comprendre pour mieux accompagner", "Agressivité et violence : comprendre, prévenir et y faire face" et "Grande précarité et soins".
- L'accueil d'un stagiaire éducateur spécialisé de troisième année (stage long gratifié)
- Maintenir nos nouveaux partenariats avec le DAHLIR, le Musée et le Théâtre d'Aurillac
- Créer un projet de service pour la mise en place d'accompagnements individuel et/ou collectif en sophrologie, ainsi que des ateliers thérapeutiques de relaxation.
- Maintenir et renforcer nos partenariats avec les équipes paramédicales des différents dispositifs présents sur Aurillac, afin de permettre une prise en charge adaptée aux résidents et de permettre la continuité des soins lors de leur sortie du dispositif LHSS.
- Rencontrer les équipes pluriprofessionnelles qui gravitent autour des résidents, en lien avec les difficultés identifiées (OPPELIA APT, service d'addictologie du CH d'Aurillac, Addictions France...)
- 2023 est l'année de la réécriture du Projet d'établissement des LHSS.